



Le Plessis-Pâté

DECISION DU MAIRE N° D-63-2025

PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ORGANISME « IMPACT DEFENSE TRAINING » POUR DES FORMATIONS D'ENTRAINEMENT POUR LA POLICE MUNICIPALE

ST/AG/MI

Le Maire du Plessis-Pâté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 déléguant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22,

CONSIDERANT la proposition de convention financière établie par l'organisme Impact Défense Training – 60 rue de la Porte au Roy à Milly La Forêt (91490),

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER une convention avec l'organisme Impact Défense Training pour les formations suivantes :

- ↳ Formation FE 03h00 FE - BTPI du 22 Septembre 2025 à Maisse (09h00/12h00) pour 2 agents de Police Municipale
- +
- ↳ Formation FE 03h00 GAIL du 06 Octobre 2025 (09h00/12h00) à Maisse pour 2 agents de Police Municipale

Article 2 : DIT que le coût total des formations s'élève à 360.00€ TTC et les crédits afférents sont inscrits au budget principal, articles 6184.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie.

Article 4 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève des Bois.

Fait au Plessis-Pâté, le 12 septembre 2025

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Le Maire,



Sylvain TANGUY

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2025

Application agréée E-legalite.com